

DELEGATIONS

Réunion du Lundi 16 Avril 2018

Présidence : M. LONGERE Pierre (Président).

Présents : MM. BELISSANT Patrick, BESSON Bernard, HERMEL Jean-Pierre.

RESPONSABLES DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Téléphone : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.ooluneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel

Téléphone : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

COURRIERS RECUS :

M. MALMANCHE : Noté

FORMATION DELEGUES FEDERAUX

Les Délégués Fédéraux sont convoqués le samedi 19 mai 2018 à 9H00 au siège de la LAuRAFoot pour une formation spécifique Futsal (Présence obligatoire).

Les participants doivent s'inscrire très rapidement au repas auprès de Pierre LONGERE : secretaire-general@laurafoot.fff.fr

CHAMPIONNAT NATIONAL 3

Les Délégués désignés sur le championnat National 3 doivent avoir connaissance du règlement de la compétition (disponible sur le site internet de la FFF) et appliquer les dispositions (billetterie, sécurité, changements, feuille de recettes, etc....).

Les changements de joueurs sont placés sous l'autorité du Délégué. Ceux-ci doivent l'effectuer avec la mise à disposition des cartons.

RAPPEL IMPORTANT A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le COVOITURAGE est STRICTEMENT INTERDIT entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Heure d'arrivée : 01h30 avant le coup d'envoi. A l'arrivée au Stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci.

Rapport d'Absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom Observateur Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

RAPPEL RAPPORT DELEGUE

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat ainsi que la poule.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir le site internet de la LAuRAFoot.

PERMANENCE DELEGUES

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE ou M. BESSON dans les meilleurs délais.

Les anomalies « remboursement déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE.

Le Président,
M. LONGERE Pierre

Le Secrétaire,
M. HERMEL Jean-Pierre